

Devenir Expert TPI – Informaticien CFC



Pour devenir expert TPI, il faut ...

Merci de votre intérêt pour la formation des apprentis informaticiens. Pour devenir expert TPI, il faut répondre aux exigences d'un formateur en entreprise :

- réf. Ordonnance sur la Formation Professionnelle OFPr / RO2003 et Ordonnance AFP-i

Exigences posées aux prestataires de la formation initiale en entreprise, exigences minimales posées aux formateurs

Les exigences minimales posées aux formateurs au sens de l'art. 44, al. 1, let. a et b, OFPr (RO2003), sont remplies par au minimum un des points suivants :

- a. les informaticiens CFC justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;
- b. les informaticiens qualifiés justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;
- c. les personnes de professions apparentées titulaires d'un CFC et justifiant des connaissances professionnelles requises propres aux informaticiens CFC et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;
- d. les personnes titulaires d'un titre correspondant de la formation professionnelle supérieure;
- e. les personnes titulaires d'un diplôme correspondant d'une haute école spécialisée et justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;
- f. les personnes titulaires d'un diplôme correspondant d'une haute école universitaire et justifiant d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation.

La i-CQ VD demande au minimum :

- a. une expérience professionnelle après étude au minimum de 5ans
- b. un âge requis minimum est de 25 ans révolu.

D'autre part, un cours d'expert d'un jour auprès de l'IFFP est demandé

Art. 50 Cours pour les experts aux examens (art. 47 LFPPr)

- L'office veille, en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail compétentes pour la procédure de qualification, à ce que des cours soient proposés aux experts aux examens et il se charge de les convoquer à ces cours

Voir la documentation « Procédure inscription cours IFFP.pdf » et choisir le cours « Mandat et fonction de l'expert-e (cours de base) »

- Vous recevrez une indemnisation de 100.- + 20.- pour ce cours.

Devenir Expert TPI – Informaticien CFC



Nous envoyer ...

Si cette fonction d'expert vous intéresse, veuillez s'il vous plaît renvoyer les documents ci-joint dans le fichier ZIP, accompagné de votre (vos) certificat(s) et me le retourner par mail à orutz@n2o.ch.
Une séance d'information pour experts TPI a lieu chaque année entre novembre.

Ensuite ...

- Vous ferez partie de la « Liste officielle des experts TPI » et vous recevrez par mail la liste des TPI pour lesquels nous recherchons des experts, ainsi que les directives d'exécution des TPI.
- Vous vous inscrivez au(x) TPI qui vous intéresse(nt).
- La durée moyenne d'une expertise est comprise entre 5 à 6 heures par expert.
- Lors de votre 1^{ère} expertise, vous serez « coaché » par un collègue expérimenté.

Vous allez être indemnisé...

Pour cette fonction d'expert TPI, la DGEP vous indemnise au tarif horaire vaudois ainsi que pour la distance parcourue.

Questions ?!

Vous pouvez joindre le chef expert, M. Olivier Rutz, par email : orutz@n2o.ch ou par téléphone 079 / 342 88 06.